

ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

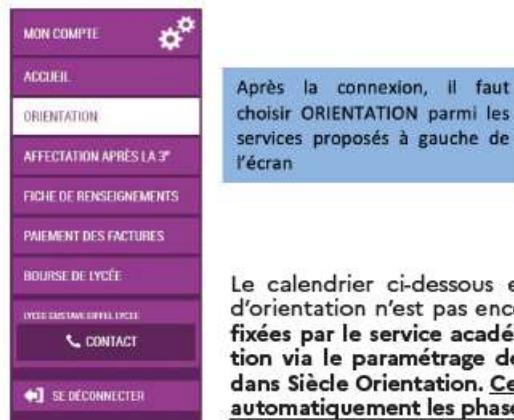
Téléservice Orientation en 2^{de} générale et technologique

Phase provisoire d'orientation

1. Connexion au téléservice

Le téléservice est accessible par le portail Scolarité Services. La connexion se fait au moyen d'un compte ATEN ou EduConnect ou FranceConnect :

- le compte d'un représentant légal permet de saisir les intentions provisoires et d'accuser réception de l'avis donné par le conseil de classe;
- le compte d'un élève permet uniquement de consulter les saisies effectuées par le représentant légal.



Le calendrier ci-dessous est affiché lorsque la campagne d'orientation n'est pas encore ouverte. Les dates 1 et 3 sont fixées par le service académique d'information et d'orientation via le paramétrage des phases provisoire et définitive dans Siècle Orientation. Ces dates servent à ouvrir et fermer automatiquement les phases sur le téléservice.

ORIENTATION

La campagne d'orientation n'est pas ouverte.

Le calendrier est le suivant :

1	2	3	4
À partir du JJ/MM Je saisis mes intentions provisoires	Après le conseil de classe du 2 ^{ème} trimestre/1 ^{er} semestre Je prends connaissance de l'avis provisoire du conseil de classe	À partir du JJ/MM Je saisis mes choix définitifs	Après le conseil de classe du 3 ^{ème} trimestre/2 ^d semestre Je donne une réponse à la proposition d'orientation du conseil de classe

Pour l'académie de Grenoble, la saisie des intentions provisoires débute le 14/12/2020 (elle est donc ouverte actuellement) et la saisie des vœux définitifs le 07/05/2021.

Il vous faut saisir vos intentions provisoires avant les conseils de classe du second trimestre (autour du 10 Mars, date confirmée ultérieurement)

2. Saisie des intentions provisoires

Un seul des représentants légaux de l'élève peut effectuer la saisie des intentions provisoires :

- il doit saisir au moins 1 intention;
- il peut saisir jusqu'à 11 intentions : 1^{re} générale (et enseignements de spécialité), 1^{re} technologique (et série), 1^{re} préparant au BT métiers de la musique, accès à la voie professionnelle;
- seule la 1^{re} technologique peut être sélectionnée plusieurs fois;
- le rang détermine l'ordre de préférence;
- les intentions peuvent être modifiées jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement avant les conseils de classe.

The screenshot shows the 'Orientation' service online application. The left sidebar has a purple header 'MON COMPTE' with a gear icon, followed by 'ACCUEIL', 'ORIENTATION' (which is bolded), 'AFFECTION APRÈS LA 3^e', 'FICHE DE RENSEIGNEMENTS', 'BOURSE DE LYCÉE', 'LIENS UTILES', 'LYCÉE POLYVALENT C. CLAIBURG', 'CONTACT', 'AJOUTER UNE INTENTION', and 'SE DÉCONNECTER'. The main content area has a header 'SERVICE EN LIGNE ORIENTATION' with sub-sections 'Intentions provisoires', 'Choix définitifs', and 'Décision'. A message states: 'Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation. Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à 11. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.' Below this, a section titled 'Intention 1 Le rang détermine l'ordre de préférence' shows five radio buttons for '1^{re} générale', '1^{re} technologique', '1^{re} préparant au brevet de technicien « métiers de la musique »', 'Un accès à la voie professionnelle', and a note 'Vous devez sélectionner une voie.' To the right, a box says 'Les intentions peuvent être reclassées ou supprimées'. At the bottom, a note says 'Veuillez corriger le formulaire avant de pouvoir valider vos choix.' and a blue box contains the text: 'Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.' Buttons for 'ANNULER' and 'VALIDER' are at the bottom right.

3. Validation des intentions provisoires

Un récapitulatif est affiché après la validation de la saisie des intentions provisoires.

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1 : 1re générale
Enseignements de spécialité choisis : MATHÉMATIQUES / SC. ÉCONO. & SOCIALES / ARTS PLASTIQUES / ANGLAIS MONDE CONTEMPORAIN / SCIENCES INGENIEUR (hors établissement)

Intention 2 : 1re STI2D

Intention 3 : 1re STL

Vos intentions ont bien été validées. Un e-mail de confirmation va vous être envoyé, si une adresse électronique valide est indiquée dans votre fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez la compléter à partir du portail Scolarité Services. Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du service.

Le représentant peut modifier ses saisies jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement avant les conseils de classe

MODIFIER

Seul le représentant ayant saisi les intentions peut apporter des modifications. Les intentions saisies sont en consultation pour l'autre représentant légal et l'élève.

Un mail récapitulatif est envoyé aux deux représentants légaux, lorsque celui qui a effectué ou modifié la saisie se déconnecte de sa session.

! Si le représentant légal ne valide pas les intentions saisies, celles-ci ne seront pas enregistrées : il n'y aura pas de mails récapitulatifs ni de synchronisation avec Siècle Orientation.

Vous pouvez visualiser dans Siècle Orientation les familles pour lesquelles il n'y a pas de saisies enregistrées, et les accompagner pour formuler leurs intentions provisoires.

L'adresse utilisée pour l'expédition des mails est une adresse générique configurée par les services académiques lors de l'installation de Siècle.

4. Consultation et accusé de réception de l'avis provisoire du conseil de classe

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : AVIS PROVISOIRE(S) D'ORIENTATION.
Vous devez en accuser réception en cochant la case prévue à cet effet puis en validant.

Le conseil de classe répond au(x) demandé(s) des représentants légaux :

Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation, il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au 3^e trimestre / 2^d semestre.

Intention 1 : 1 ^{re} générale	Avis réservé
Enseignements de spécialité choisis : SC. ÉCONO. & SOCIALES / MATHÉMATIQUES / ARTS PLASTIQUES / ANGLAIS MONDE CONTEMPORAIN / SCIENCES INGENIEUR (hors établissement)	
Intention 2 : 1 ^{re} STI2D	Avis favorable
Intention 3 : 1 ^{re} STL	Avis favorable

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :

Les compétences restent à consolider dans certaines disciplines pour obtenir le passage en 1^{re} générale.

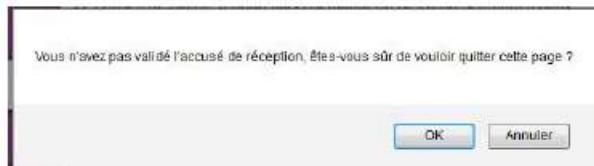
J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe.
Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

Le représentant ayant saisi les intentions doit accuser réception de l'avis du conseil de classe en cochant la case puis en validant

VALIDER

Les familles peuvent consulter l'avis provisoire pour chaque intention, les recommandations et les motivations du conseil de classe

S'il quitte la page sans accuser réception, une fenêtre pop-up s'ouvre pour l'avertir :



Il vous faut valider l'accusé de réception pour accuser réception de l'avis provisoire du conseil de classe.

La phase suivante débutera le 07 Mai 2021.